

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2013

MAQUETTE DU RAP



Version 1.3 du 23/01/2014

À PROPOS DE LA MAQUETTE

Cette maquette est réalisée à partir des éléments des RAP de la mission « Ville et logement » et du programme « Développement et amélioration de l'offre de logement ».

Les valeurs chiffrées et les textes ne sont qu'illustratifs de l'image de la présentation finale. Les textes d'analyse des résultats ont été tronqués.

Certains éléments proviennent d'autres programmes.

Précisions concernant l'aspect de la maquette :

- Les **données à saisir**, notamment les textes et les données chiffrées qui apparaissent dans les tableaux, sont surlignées en **jaune**.
- Les **recommandations** concernant la rédaction des textes de justification que vous pouvez retrouver de façon plus détaillée dans les annexes qui accompagnent la circulaire pour la préparation des rapports annuels de performances (RAP) pour l'année 2013, sont affichées en **vert** et en **italique**.
- Les **liens** avec l'application Farandole et les consignes de saisie sont affichés en couleur **prune** et en **italique**.

Ex : PGM>Performance>IND>Modifier>**Commentaires techniques**

Ceci représente le chemin à parcourir pour accéder aux informations à partir de la racine « Missions Programmes du Budget Général » :

- Sélectionner la ligne concernant le programme en cliquant sur le trigramme PGM ;
- Sélectionner « Performance » dans le menu Sélectionner ;
- Sélectionner la ligne concernant l'indicateur en cliquant sur le trigramme IND ;
- Sélectionner « Modifier » dans le menu Sélectionner ;
- Cliquer sur le bouton Créer ou Modifier en face de la ligne **Commentaires techniques** (en gras : il s'agit d'un texte).

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2013 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2013, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2013 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2013. Le cas échéant les données relatives à l'exécution 2012 peuvent avoir été retraitées.

La mission fait apparaître un bilan stratégique et un bilan des réformes.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FDC) et les attributions de produits (ADP) réalisées en 2013, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2012 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés ;
- la présentation des dépenses et coûts complets associés à chaque action du programme, obtenus après traitement des comptabilités budgétaire et générale de l'État. L'intégration au RAP 2013 de la comptabilité d'analyse des coûts dans le système financier de l'État, CHORUS, a conduit, en outre, à fiabiliser l'ensemble des restitutions.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

VILLE ET LOGEMENT

7

Bilan de la programmation pluriannuelle

8

Récapitulation des crédits et des emplois

9

Programme 135

DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT

13

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

14

Objectifs et indicateurs de performance

15

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

17

Justification au premier euro

25

Opérateurs

45

Analyse des coûts du programme et des actions

52

MISSION

VILLE ET LOGEMENT

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	9

Ville et logement

Mission

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Xxxxx XXXXX Ministre de xxxxxxxx

Yyyyy YYYYY Ministre de yyyyyyyy yy yyyyyy

(MSN.TRMSN14) Saisie des données à la mission>MSN>Textes 1BLF 2MPAP>Ministre

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN09) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Bilan stratégique de la mission

La première partie des RAP, consacrée à la mission, comportera un bilan stratégique cohérent avec les bilans stratégiques de chacun des programmes de la mission.

BILAN DES RÉFORMES

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN13) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Bilan des réformes

Un bilan des réformes intervenues ou ayant débuté en 2013, celles dont l'exécution était prévue pour l'année 2013 dans le PAP 2013 ou celles intervenues en complément.

INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Indicateur XXX-Y.Z : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Sous-indicateur (voir le détail dans la présentation de l'objectif n° Y du programme n° XXX)	Unité	Réalisation 2013
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	%	99,99

Indicateur XXX-Y.Z : YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY

Sous-indicateur (voir le détail dans la présentation de l'objectif n° Y du programme n° XXX)	Unité	Réalisation 2013
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY1	%	99,99
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY2	%	99,99

Farandole : Ces données sont restituées automatiquement à partir du moment où la case « Indicateur de Mission » a été cochée dans la partie Performance du programme concerné lors des PAP 2013. Chaque indicateur portera la mention « indicateur de la mission » au niveau « Programme ».

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN15) Saisie des données à la mission>MSN>Saisir Textes à la mission>Commentaires sur les indicateurs...

Commentaire bref des valeurs de réalisation de ces indicateurs (le commentaire détaillé doit figurer dans le volet « Performance » sous « Analyse des résultats »).

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2013 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2013 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Patrimoines			
Ministre de la culture et de la communication			
Exécution	999 999 999	999 999 999	999
Prévision	999 999 999	999 999 999	999
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999</i>
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	
Création			
Ministre de la culture et de la communication			
Exécution	999 999 999	999 999 999	999
Prévision	999 999 999	999 999 999	999
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999</i>
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			
Ministre de la culture et de la communication			
Exécution	999 999 999	999 999 999	999
Prévision	999 999 999	999 999 999	999
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999</i>
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	<i>999 999 999</i>	<i>999 999 999</i>	
<i>Transferts d'ETPT prévus en gestion</i>			<i>9</i>
Total Exécution	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999
Total Prévision	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Ville et logement

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2012	2013	2012	2013
202 Rénovation urbaine	397 591 610 380 582 578	382 299 349 362 062 279	383 591 610 144 841 248	227 299 349 59 221 412
03 Programme national de rénovation urbaine	397 576 610 380 115 419	382 299 349 362 058 279	353 576 610 100 619 867	197 299 349 39 915 653
04 Grands projets de ville - opérations de renouvellement urbain	15 000 467 159	4 000	30 015 000 44 221 381	30 000 000 19 305 759
147 Équité sociale et territoriale et soutien	751 219 385 670 843 367	758 719 968 763 971 186	790 219 385 717 503 295	792 719 968 793 724 028
01 Prévention et développement social	348 581 385 308 543 244	340 289 968 287 192 323	378 981 385 349 259 570	367 489 968 341 202 037
02 Revitalisation économique et emploi	359 130 000 321 762 772	375 400 000 437 409 698	366 730 000 326 414 890	382 200 000 413 037 002
03 Stratégie, ressources et évaluation	43 508 000 40 537 351	43 030 000 39 369 165	44 508 000 41 828 835	43 030 000 39 484 989
109 Aide à l'accès au logement	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057
01 Aides personnelles	4 933 010 000 4 845 940 000	4 985 900 000 5 085 900 000	4 933 010 000 4 845 940 000	4 985 900 000 5 085 900 000
02 Accompagnement des publics en difficulté	8 025 500 18 542 940	8 042 500 8 412 057	8 025 500 18 542 940	8 042 500 8 412 057
135 Développement et amélioration de l'offre de logement	1 203 638 142 1 262 726 598	1 528 822 087 1 267 491 299	1 030 414 142 846 185 073	1 134 572 087 943 093 849
01 Construction locative et amélioration du parc	1 004 987 108 1 214 884 557	1 321 436 067 1 218 999 653	827 764 949 804 787 714	929 731 953 909 825 698
02 Soutien à l'accession à la propriété	7 657 700 7 344 628	6 342 374 4 310 097	14 603 845 9 422 184	6 055 868 4 350 121
03 Lutte contre l'habitat indigne	25 857 170 23 945 941	24 582 846 21 863 272	22 849 554 13 703 408	24 418 821 12 512 497
04 Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	7 359 348 8 538 943	8 063 172 8 083 887	7 351 595 7 546 588	7 032 618 5 672 893
05 Soutien	157 776 816 8 012 529	168 397 628 14 234 390	157 844 199 10 725 179	167 332 827 10 732 640

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2012	2013	2012	2013
202 / Rénovation urbaine	397 591 610 380 582 578	382 299 349 362 062 279	383 591 610 144 841 248	227 299 349 59 221 412
Titre 6. Dépenses d'intervention	397 591 610 380 582 578	382 299 349 362 062 279	383 591 610 144 841 248	227 299 349 59 221 412
147 / Équité sociale et territoriale et soutien	751 219 385 670 843 367	758 719 968 763 971 186	790 219 385 717 503 295	792 719 968 793 724 028
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	8 600 000 7 178 528	15 830 000 65 891 955	8 600 000 7 355 383	15 830 000 40 336 858
Titre 5. Dépenses d'investissement	358 000 1 800 998	200 000 699 297	1 358 000 1 796 317	200 000 707 754
Titre 6. Dépenses d'intervention	742 261 385 661 863 841	742 689 968 697 379 934	780 261 385 708 351 595	776 689 968 752 679 416
109 / Aide à l'accès au logement	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057	4 941 035 500 4 864 482 940	4 993 942 500 5 094 312 057
135 / Développement et amélioration de l'offre de logement	1 203 638 142 1 262 726 598	1 528 822 087 1 267 491 299	1 030 414 142 846 185 073	1 134 572 087 943 093 849
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	18 931 254 25 016 977	24 369 019 27 119 009	18 987 471 21 457 315	23 283 449 22 014 894
Titre 5. Dépenses d'investissement	551 666	2 278		182 260
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 035 259 888 1 237 157 955	1 349 401 512 1 240 370 012	861 979 671 824 727 758	956 237 082 920 896 695
Total des crédits prévus	7 293 484 637	7 663 783 904	7 145 260 637	7 148 533 904
Total des crédits consommés	7 178 635 483	7 487 836 821	6 573 012 556	6 890 351 346
Dont :				
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	27 531 254 32 195 505	40 199 019 93 010 964	27 587 471 28 812 698	39 113 449 62 351 752
Titre 5. Dépenses d'investissement	358 000 2 352 664	200 000 701 575	1 358 000 1 796 317	200 000 890 014
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 116 148 383 7 144 087 314	7 468 333 329 7 394 124 282	6 966 868 166 6 542 403 541	6 954 168 899 6 827 109 580

PROGRAMME 135

DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT

MINISTRE CONCERNÉ : XXXXX XXXXXX, MINISTRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	17
Justification au premier euro	25
Opérateurs	45
Analyse des coûts du programme et des actions	52

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Xxxx XXXXXXXXXXXX *

Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

Responsable du programme n° 135 : Développement et amélioration de l'offre de logement

* Commentaires facultatifs commentaires facultatifs commentaires facultatifs commentaires facultatifs.

(PGM.TRPGM07)

PGM>Performance>PGM>Saisir Bilan stratégique>Commentaires facultatifs

Commentaires facultatifs (en cas de changement de responsable ou d'évolution de l'organisation).

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
 Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
 Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires

(PGM.TRPGM14)

PGM>Performance>PGM>Saisir Bilan stratégique>Bilan stratégique

Ce bilan correspond à la réalisation effective de la « Présentation stratégique » de chaque programme dans le PAP 2013. Il s'agit d'un bilan de synthèse (en 2 pages maximum) réalisé par le responsable du programme incluant :

1. une appréciation globale de la performance du programme et de son évolution en 2013 ;
2. une synthèse de l'analyse des résultats (et/ou écarts) des indicateurs du programme, à la lumière des principaux événements et réalisations de 2013 ;
3. des pistes pour préparer les orientations stratégiques du PAP 2015, en indiquant le cas échéant, les incidences plus immédiates sur la gestion 2014.

Un point sur l'évolution de la cartographie des BOP pourra être fait si nécessaire.

En raison de sa forte visibilité, cette synthèse devra faire l'objet d'une attention particulière de la part du responsable du programme. Ce dernier veillera à éviter une présentation détaillée.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues
INDICATEUR 1.1	Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne en zone tendue, moyennement tendue et détendue
INDICATEUR 1.2	Pourcentage de logements locatifs sociaux financés (en PLUS et PLAI) et agréés (PLS) en zone tendue, moyennement tendue et détendue

ANALYSE DES RÉSULTATS

commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire :

(OBJ.TRRAPOBJ)

[PGM](#)>Performance>[OBJ](#)>Modifier>Analyse des résultats

Il convient d'expliquer les résultats (réalisation 2013) et les écarts éventuels entre la réalisation 2013 et les prévisions (initiale et actualisée) 2013, d'une part, et entre la réalisation 2013 et la réalisation 2012, d'autre part. Il est important de ne pas se limiter à une analyse descriptive de l'écart mais bien d'exposer les principales raisons d'atteinte ou de non atteinte de la prévision.

Le but est de qualifier l'atteinte de l'objectif (résultat et écart à la prévision initiale), les avancées 2013 de l'objectif (écart à l'année antérieure) et d'identifier les pistes d'amélioration, en répondant par exemple aux questions suivantes :

- des évolutions stratégiques ont-elles été engagées lors de l'exercice ?*
- la politique menée va-t-elle dans le bon sens ?*
- le rythme de réalisation est-il satisfaisant ?*
- des problèmes sont-ils relevés ? Sont-ils ponctuels ou récurrents ?*
- dans ce dernier cas, des pistes de réformes ou des modifications sont-elles envisagées ? Ont-elles déjà été engagées ?*
- si l'objectif est atteint : est-ce grâce à la pertinence du plan d'action mis en œuvre ? Est-ce dû à un contexte positif, non anticipé ?*
- a contrario, si l'objectif n'est pas atteint, les leviers d'action ont-ils été correctement mis en œuvre ? Étaient-ils pertinents ? Y a-t-il eu un contexte négatif imprévu ?*
- quels enseignements en tirer ? sur la mise en œuvre des leviers d'action ? sur l'adéquation des leviers d'action ? sur l'anticipation du contexte ?*
- quel regard porter sur la cible donnée dans le PAP 2013 (fixée mi-2012 pour le PLF 2013) ? Quel regard porter sur la cible fixée dans le PAP 2014 ?*

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2013 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2013 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2013 Consommation 2013							
01	Construction locative et amélioration du parc		5 762 219 7 940 090	-660	1 315 673 848 1 211 060 223	1 321 436 067 1 218 999 653	1 321 436 067
02	Soutien à l'accession à la propriété		4 572 409 4 310 097		1 769 965 0	6 342 374 4 310 097	6 342 374
03	Lutte contre l'habitat indigne		2 024 237		24 582 846 19 839 035	24 582 846 21 863 272	24 582 846
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		688 319 1 569 708		7 374 853 6 514 179	8 063 172 8 083 887	8 063 172
05	Soutien	155 051 556	13 196 072 11 274 877	2 938	2 956 575	168 247 628 14 234 390	168 397 628
Total des AE prévues en LFI		155 051 556	24 219 019		1 349 401 512	1 528 672 087	1 528 822 087
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+23 496		+23 496	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-155 051 556		-34 190 841		-189 242 397	
Total des AE ouvertes		0		1 339 453 186		1 339 453 186	
Total des AE consommées			27 119 009	2 278	1 240 370 012	1 267 491 299	

2013 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2013 Consommation 2013							
01	Construction locative et amélioration du parc		5 762 219 6 803 226	0	923 969 734 903 022 472	929 731 953 909 825 698	929 731 953
02	Soutien à l'accession à la propriété		4 554 359 4 307 452		1 501 509 42 669	6 055 868 4 350 121	6 055 868
03	Lutte contre l'habitat indigne		881 407		24 418 821 11 631 090	24 418 821 12 512 497	24 418 821
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		685 600 1 621 699		6 347 018 4 051 194	7 032 618 5 672 893	7 032 618
05	Soutien	155 051 556	12 131 271 8 401 110	182 260	2 149 270	167 182 827 10 732 640	167 332 827
Total des CP prévus en LFI		155 051 556	23 133 449		956 237 082	1 134 422 087	1 134 572 087
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+23 496		+23 496	
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		-155 051 556		-29 850 373		-184 901 929	
Total des CP ouverts		0		949 543 654		949 543 654	
Total des CP consommés			22 014 894	182 260	920 896 695	943 093 849	

Farandole : Comme pour les RAP 2012, les dépenses de titre 2 seront saisies, le cas échéant après ventilation des pseudo-actions « Dépenses de personnel à reventiler » (articles d'exécution 98 et 99) selon la procédure décrite dans la circulaire RAP.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2012 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2012 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2012 Consommation 2012</i>							
01	Construction locative et amélioration du parc		5 827 808 11 439 178	538	999 159 300 1 203 444 841	1 004 987 108	1 004 987 108 1 214 884 557
02	Soutien à l'accession à la propriété		4 674 180 3 806 160		2 983 520 3 538 468	7 657 700	7 657 700 7 344 628
03	Lutte contre l'habitat indigne		2 555 067		25 857 170 21 390 874	25 857 170	25 857 170 23 945 941
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		99 450 754 364	12 044	7 259 898 7 772 535	7 359 348	7 359 348 8 538 943
05	Soutien	149 447 000	8 179 816 6 462 208	539 084	1 011 237	157 626 816	157 776 816 8 012 529
<i>Total des AE prévues en LFI</i>		149 447 000	18 781 254		1 035 259 888	1 203 488 142	1 203 638 142
Total des AE consommées			25 016 977	551 666	1 237 157 955		1 262 726 598

2012 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2012 Consommation 2012</i>							
01	Construction locative et amélioration du parc		5 821 669 5 726 320		821 943 280 799 061 394	827 764 949	827 764 949 804 787 714
02	Soutien à l'accession à la propriété		4 669 257 3 793 260		9 934 588 5 628 924	14 603 845	14 603 845 9 422 184
03	Lutte contre l'habitat indigne		299 073		22 849 554 13 404 335	22 849 554	22 849 554 13 703 408
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		99 346 2 164 021		7 252 249 5 382 567	7 351 595	7 351 595 7 546 588
05	Soutien	149 447 000	8 171 199 9 474 641		1 250 538	157 618 199	157 844 199 10 725 179
<i>Total des CP prévus en LFI</i>		149 447 000	18 761 471		861 979 671	1 030 188 142	1 030 414 142
Total des CP consommés			21 457 315		824 727 758		846 185 073

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2013 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), ainsi que le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
03	Programme national de rénovation urbaine (nouveau)	1 396 742 981
04	Grands projets de ville - opérations de renouvellement urbain (nouveau)	56 218 926
Total		1 452 961 907

Farandole : Ces chiffres sont saisis dans la partie « Analyse des coûts » et édités automatiquement ici.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2012 (*)	Ouvertes en LFI pour 2013	Consommées en 2013 (*)	Consommés en 2012 (*)	Ouverts en LFI pour 2013	Consommés en 2013 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		155 051 556			155 051 556	
Rémunérations d'activité		100 166 468			100 166 468	
Cotisations et contributions sociales		53 466 406			53 466 406	
Prestations sociales et allocations diverses		1 418 682			1 418 682	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	25 016 977	24 219 019	27 119 009	21 457 315	23 133 449	22 014 894
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 317 423	18 456 800	21 406 033	15 730 995	17 371 230	16 396 148
Subventions pour charges de service public	5 699 554	5 762 219	5 712 976	5 726 320	5 762 219	5 618 746
Titre 5. Dépenses d'investissement	551 666		2 278			182 260
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	197 852		2 103			13 455
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	353 814		175			168 805
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 237 157 955	1 349 401 512	1 240 370 012	824 727 758	956 237 082	920 896 695
Transferts aux ménages	541 835 532	506 209 939	488 280 745	324 806 759	374 582 644	365 760 059
Transferts aux entreprises	245 060 804	792 059 256	282 429 189	309 627 242	524 026 020	285 757 809
Transferts aux collectivités territoriales	412 951 324	51 132 317	430 952 429	172 212 611	57 628 418	245 883 989
Transferts aux autres collectivités	37 310 295		38 707 649	18 081 146		23 494 838
Total hors FDC et ADP		1 528 672 087			1 134 422 087	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-155 051 556			-155 051 556	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-34 167 345			-29 826 877	
Total (*)	1 262 726 598	1 339 453 186	1 267 491 299	846 185 073	949 543 654	943 093 849

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2012	Prévues en LFI pour 2013	Ouvertes en 2013	Ouverts en 2012	Prévus en LFI pour 2013	Ouverts en 2013
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		150 000	23 496		150 000	23 496
Total		150 000	23 496		150 000	23 496

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/07/2013					154 276 298		154 276 298	

■ DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2013						16 038 777		14 359 441
24/10/2013						3 597 500		6 374 879
28/11/2013						14 769 431		14 769 431
Total						34 405 708		35 503 751

■ ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS OUVERTS PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2013		815 090		5 653 378	0	0	0	0

■ ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS HORS FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/05/2013		81 090		81 090	0	0	0	0

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2013	0	16 634	0	16 634				
12/2013	0	6 862	0	6 862				
Total	0	23 496	0	23 496				

OUVERTURES PAR VOIE D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2013	0	16 634	0	16 634				
12/2013	0	6 862	0	6 862				
Total	0	23 496	0	23 496				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/12/2013	0	0	0	0	500 000	600 000	500 000	600 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/12/2013	0	0	0	0	775 258	600 223	775 258	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	0	838 586	0	5 676 874	155 051 556	35 005 931	155 051 556	35 503 751

NB : la liste des natures de mouvements de crédits n'est pas exhaustive, elle est donnée ici à titre d'exemple.

Farandole : Les informations détaillées sur les décisions affectant les ressources disponibles en gestion seront présentées en introduction de la partie JPE, dans les éléments transversaux au programme, dans les différentes rubriques prévues à cet effet (cf. pages 25 et 26).

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2013 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2013. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2013.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2012	Chiffrage initial pour 2013	Chiffrage actualisé pour 2013
110222	<p>Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p>Commentaire de l'écart entre chiffrages initial et actualisé : L'augmentation de la dépense entre le PLF pour 2012 et le PLF pour 2013 résulte de la très forte hausse des dépenses éligibles au dispositif entre les revenus 2004 (revenus pris en compte pour l'estimation effectuée dans le cadre du PLF pour 2012) et les revenus 2005 (revenus pris en compte pour l'estimation effectuée dans le cadre du PLF pour 2013). Le coût de 1.873 M€ correspond à une donnée constatée.</p> <p>Objectif : Diminuer la consommation énergétique des logements</p> <p>Bénéficiaires : 990.000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : très bonne - Création : 1999 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 200 quater</p>	990	1 000	1 873
110236	<p>Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur de l'aide aux personnes</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p>Objectif : Aider les personnes âgées ou handicapées, prévenir les risques technologiques.</p> <p>Bénéficiaires : 50.000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : bonne - Création : 2005 - Dernière modification substantielle : 2005 - CGI : 200 quater A</p>	30	30	25
110243	<p>Réduction d'impôt sur le revenu au titre des investissements dans les résidences hôtelières à vocation sociale</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p>Objectif : Aider les hôtels à vocation sociale</p> <p>Bénéficiaires : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : ordre de grandeur - Création : 2006 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 199 decies I</p>	-	-	-
Coût total des dépenses fiscales chiffrées²		1 020	1 030	1 898

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2013 ou 2012) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

— DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX, PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux, prises en charge par l'État, contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif pour 2012	Chiffre initial pour 2013	Chiffre actualisé pour 2013
050102	Exonération en faveur des immeubles à caractère social (Taxe foncière sur les propriétés bâties) Commentaire de l'écart entre chiffre initial et actualisé : Réf. CGI: 1384, 1384 A à D - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 1.200.000 - Méthode de chiffre: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffre: très bon - Changement de méthode de chiffre par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1936 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2008 <i>Bénéficiaires : - CGI :</i>	-	-	€
070201	Dégrèvement d'office gestionnaire de foyers et OSBL agréés pour les logements loués à des personnes défavorisées (Taxe d'habitation) Commentaire de l'écart entre chiffre initial et actualisé : Réf. CGI: 1414-II - Bénéficiaires: Entreprises - Nombre de bénéficiaires: 9.200 - Méthode de chiffre: Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Niveau de fiabilité du chiffre: bon - Changement de méthode de chiffre par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1998 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2002 <i>Bénéficiaires : - CGI :</i>	1 270	1 000	1 100
Coût total des dépenses fiscales chiffrées		1 270	1 000	1 100

— DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif pour 2012	Chiffre initial pour 2013	Chiffre actualisé pour 2013
110210	Réduction d'impôt au titre des investissements locatifs et de la réhabilitation de logements situés dans les D.O.M., à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises (Impôt sur le revenu) Commentaire de l'écart entre chiffre initial et actualisé : Réf. CGI: 199 undecies A - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 29.000 - Méthode de chiffre: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffre: très bon - Changement de méthode de chiffre par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 2000 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2004 <i>Bénéficiaires : - CGI :</i>	5	4	5
110222	Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable (Impôt sur le revenu) Commentaire de l'écart entre chiffre initial et actualisé : Réf. CGI: 200 quater - Bénéficiaires: Ménages - Nombre de bénéficiaires: 990.000 - Méthode de chiffre: Simulation - Niveau de fiabilité du chiffre: très bon - Changement de méthode de chiffre par rapport au dernier PLF: Non - Année de création de la dépense: 1999 - Année de dernière modification substantielle de la dépense : 2006 <i>Bénéficiaires : - CGI :</i>	13	12	14
Coût total des dépenses fiscales chiffrées		18	16	19

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	Construction locative et amélioration du parc		1 321 436 067 1 218 999 653	1 321 436 067 1 218 999 653		929 731 953 909 825 698	929 731 953 909 825 698
02	Soutien à l'accession à la propriété		6 342 374 4 310 097	6 342 374 4 310 097		6 055 868 4 350 121	6 055 868 4 350 121
03	Lutte contre l'habitat indigne		24 582 846 21 863 272	24 582 846 21 863 272		24 418 821 12 512 497	24 418 821 12 512 497
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		8 063 172 8 083 887	8 063 172 8 083 887		7 032 618 5 672 893	7 032 618 5 672 893
05	Soutien	155 051 556	13 196 072 14 234 390	168 397 628 14 234 390	155 051 556	12 131 271 10 732 640	167 332 827 10 732 640
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>		155 051 556	1 373 620 531	1 528 822 087	155 051 556	979 370 531	1 134 572 087
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		-155 051 556	-34 167 345	-189 218 901	-155 051 556	-29 826 877	-184 878 433
Total des crédits ouverts		0	1 339 453 186	1 339 453 186	0	949 543 654	949 543 654
Total des crédits consommés			1 267 491 299	1 267 491 299		943 093 849	943 093 849
Crédits ouverts - crédits consommés		0	71 961 887	71 961 887	0	6 449 805	6 449 805

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : **1 487 415**

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM13) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Commentaires généraux](#)

Cette partie facultative permet d'ajouter des commentaires généraux qui ne rentrent dans aucune des autres boîtes prévues dans Farandole.

— PASSAGE DU PLF À LA LFI

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM06) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Passage du PLF à la LFI](#)

— MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM67) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>Modifications de maquette](#)

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM68) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>**Mouvements réglementaires et LFR**

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM73) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>**Origine et emploi des FDC et ADP**

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM74) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Éléments transversaux>**Réserve de précaution et de fongibilité**

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois (ETPT)								Dépenses
	Transferts de gestion 2012	Réalisation 2012	LFI 2013	Transferts de gestion 2013	Réalisation 2013	Écart à la LFI 2013 (après transferts de gestion) 5 - (3 + 4)	Mesures diverses (cf. tableau suivant) 6	Impact des schémas d'emploi (5 - 4) - (2 - 1) - 6	Réalisation 2013
	1	2	3	4	5				
Titulaires et CDI en administration centrale	999	999 999	999 999	999	999 999	-999	99	+99	99 999 999
Titulaires et CDI dans le réseau	999	999 999	999 999	999	999 999	+999	99	+99	99 999 999
CDD et volontaires internationaux	999	999 999	999 999	999	999 999	-999	99	+99	99 999 999
Agents de droit local	999	999	99	999	999	-999	99	+99	99 999
Total	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	+99	9 999	+999	99 999 999 999

Catégorie d'emplois	Mesures de transfert	Mesures de périmètre	Corrections techniques	Total
	7	8	9	6 = 7 + 8 + 9
Titulaires et CDI en administration centrale	99	99	99	99
Titulaires et CDI dans le réseau	99	99	99	99
CDD et volontaires internationaux	99	99	99	99
Agents de droit local	99	99	99	999
Total	99	99	99	999

Farandole : Les données des ETPT réalisés en 2013 sont l'agrégation des données saisies par catégorie d'emplois au niveau de l'action ou de la sous-action par la fonction « Saisir les ETPT réalisés 2013 ». Des colonnes, non visibles lors de la production du RAP, ont été ajoutées pour distinguer, dans l'impact des schémas d'emplois, l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2012 (extension année pleine) et celui du schéma d'emplois 2013 (effet année courante).

Les « Dépenses Réalisation 2013 » ainsi que les mesures de transfert (7), les mesures de périmètre (8) et les corrections techniques (9) sont saisies au niveau du programme :

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Dép. 2013 et schéma emploi ETPT.

La colonne « réalisation 2013 » sera renseignée par les ministères sur leur **périmètre de gestion**, c'est-à-dire en incluant les transferts d'emplois. Le périmètre de gestion correspond à celui des restitutions des outils interministériels de décompte des emplois ODE et CHORUS (autrement dit, les transferts entrants ont vocation à consommer des ETPT et les transferts sortants à ne pas en consommer).

Il est absolument nécessaire de bien distinguer ces transferts d'emplois en **gestion** (tels que décrits ci-dessus) des mesures de transfert et de périmètre **prises en compte dans la construction des plafonds en lois de finances** (d'un côté, transferts entre l'État et ses opérateurs ou entre ministères, et de l'autre, mesures dites de périmètre, y compris mesures de décentralisation).

Précisions méthodologiques

Commentaires facultatifs concernant les chiffres contenus dans ce tableau.

(PGM.TRPGM59)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>**Précisions méthodologiques...**

■ PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE

Catégorie	Prévision LFI (AE = CP)	Consommation (AE = CP)
Rémunérations d'activité	999 999 999	999 999 999
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	99 999 999 9 999 999	99 999 999 9 999 999
Prestations sociales et allocations diverses	9 999 999	9 999 999
<i>FDC et ADP prévus</i>	99 999	

■ ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	dont mouvements entre prog. du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
								Réalisation	Prévision PAP
Personnels administratifs	99	99	9,9	99	99	9	9,9	999	999
Personnels techniques	99	99	9,9	99	99	9	9,9	999	999
Militaires (hors gendarmes)	99	99	9,9	99	99	9	9,9	999	999
Ouvriers d'État	99	99	9,9	99	99	9	9,9	999	999
Total	999 999	999 999		999 999	999	99		9 999	9 999

Farandole : La saisie dans ce tableau des ETP réalisés est accessible par la fonction « Saisir entrées/sorties ETP par catég. » au niveau du programme. La colonne « Schéma d'emplois Réalisation » n'est pas alimentée automatiquement. Un message d'erreur apparaît (lors de la production du document) si elle ne correspond pas au solde des entrées-sorties. De même, un message d'alerte apparaît quand la somme des « mouvements entre programmes du ministère », pour l'ensemble des programmes d'un ministère, n'est pas nulle.

Les flux d'entrées et de sorties seront présentés en équivalent temps plein (ETP).

Ce tableau doit être établi à **périmètre constant**, c'est-à-dire sans prendre en considération les transferts entre l'État et ses opérateurs, les transferts entre ministères, les mesures de décentralisation et les autres mesures de périmètre.

Par convention, le mois 1 correspond à une date d'entrée au 1^{er} janvier. Les mois moyens possibles se situent donc dans l'intervalle [1,0 ; 12,9]. Par exemple : 1^{er} janvier = 1,0 ; 1^{er} juillet = 7,0 ; 15 juillet = 7,5 ; 10 septembre = 9,3.

Le tableau rappelle automatiquement le **schéma d'emplois prévu en PAP**, afin de faciliter les comparaisons entre prévision et exécution.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

SORTIES RÉALISÉES EN 2013

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2013

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM02) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>**Évolution des emplois**

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	LFI 2013 ETPT	Réalisation 2013 ETPT	ETP au 31/12/2013
Administration centrale	XXX	XXX	XXX
Services régionaux	XX	XX	XX
Services départementaux	XX	XX	XX
Opérateurs	X	XX	XX
Services à l'étranger	X	X	X
Autres	X	X	X
Total	XXX	XXX	XXX

Farandole : PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Répartition du plafond d'emplois

Un message d'alerte apparaît, lors de la production du RAP, si le total des colonnes n'est pas égal au total des colonnes correspondantes du tableau relatif à la consommation des ETPT placé au début de la JPE des dépenses de personnel. Néanmoins, la colonne « LFI 2013 » devant être renseignée par les ministères au périmètre de la LFI 2013 (compte-tenu de la difficulté de ventiler les mesures de la LFR par service), il conviendra de ne pas tenir compte de ce message pour cette colonne.

Le montant de la ligne opérateurs doit être égal à celui figurant dans la colonne "ETPT rémunérés par ce programme" du tableau de consolidation des emplois du volet opérateurs du RAP. Un message d'erreur apparaît, lors de la production du RAP, si les montants ne sont pas concordants.

La colonne « Réalisation 2013 » sera renseignée par les ministères sur leur périmètre de gestion, c'est-à-dire en incluant les transferts d'emplois. Le périmètre de gestion correspond à celui des restitutions des outils interministériels de décompte des emplois ODE et CHORUS (autrement dit, les transferts entrants ont vocation à consommer des ETPT et les transferts sortants à ne pas en consommer).

Vous utiliserez le texte associé (« Commentaire ») qui suit pour distinguer parmi les autres services, les services à compétence nationale, les établissements dotés de l'autonomie financière, etc.

Les élèves fonctionnaires dans les écoles, titulaires de l'administration en formation à l'extérieur du ministère, doivent être décomptés dans la ligne « Autres ».

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM51) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Répartition du plafond d'emplois>**Commentaire**

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		LFI 2013 ETPT	Réalisation ETPT
01	Patrimoine monumental et archéologique	XXX	XXX
02	Architecture	XX	XX
03	Patrimoine des musées de France	X XXX	X XXX
04	Patrimoine archivistique et célébrations nationales	XXX	XXX
07	Patrimoine linguistique	XX	XX
07-12	Acquisition et enrichissement des collections publiques	XX	XX
Total		X XXX	X XXX
Transferts de gestion			XXX

Farandole : Les données des ETPT réalisés sont l'agrégation des données saisies par catégorie d'emplois au niveau de l'action ou de la sous-action par la fonction « Saisir les ETPT réalisés 2013 ».

La colonne « Réalisation » sera renseignée par les ministères sur leur périmètre de gestion, c'est-à-dire en incluant les transferts d'emplois. Le périmètre de gestion correspond à celui des restitutions des outils interministériels de décompte des emplois ODE et CHORUS (autrement dit, les transferts entrants ont vocation à consommer des ETPT et les transferts sortants à ne pas en consommer).

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM03) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Commentaire répartition...par action

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(Effectifs physiques ou ETP)		G
Effectifs gérants	T = a+b+c+d	T / G
administrant et gérant	a	a / G
organisant la formation	b	b / G
consacrés aux conditions de travail	c	c / G
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	d	d / G

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
XX,X %	XX,X %	XX,X %	XX,X %	XX,X %

(1) mise à disposition (MAD)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

(PGM.TRPGM39) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>Indicateurs...des ressources humaines

Lorsque les modalités de décompte des effectifs gérés exposées ci-dessus entraîneront une réduction significative du nombre d'agents gérés (par exemple lorsqu'un ministère assure des tâches de gestion pour le compte d'établissements publics ou d'un autre ministère), un coefficient applicable aux « effectifs gérants » pourra réduire le nombre de gestionnaires à concurrence des seuls effectifs gérés pris en compte. Ce coefficient devra être explicité dans les commentaires.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2012 retraitée	298,0
Exécution 2012 hors CAS Pensions	300,0
Impact des mesures de transferts et de périmètre 2013/2012	1,0
Débasage de dépenses au profil atypique	-3,0
Impact du schéma d'emplois	-7,0
EAP schéma d'emplois de l'année n-1	-3,0
Schéma d'emplois de l'année n	-4,0
Mesures catégorielles	3,5
Mesures générales	3,3
EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1	1,0
Augmentation du point d'indice de l'année n	1,5
Rebasage de la GIPA	0,5
Mesures bas salaires	0,3
GVT solde	0,0
GVT positif	3,0
GVT négatif	-3,0
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,2
Autres variations des dépenses de personnel	0,3
Total	298,3

Farandole :

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Évolution de la masse salariale

La ligne « Mesures catégorielles » n'est pas alimentée automatiquement. Un message d'erreur apparaît néanmoins lors de la production du document, en cas de discordance avec le tableau des mesures catégorielles. De même, un message d'alerte apparaît si le total ne correspond pas au T2 HCAS. Une ligne, non visible lors de la production du RAP, a été ajoutée pour distinguer, au sein de la ligne « Autres », les mesures ayant fait l'objet d'un débasage du socle d'exécution 2012.

La ligne « Mesures catégorielles » n'est pas alimentée automatiquement. Les ministères veillent toutefois à ce que les montants des mesures catégorielles du présent tableau et du tableau des mesures catégorielles concordent.

Les montants inscrits au titre des lignes « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » et « Autres variations des dépenses de personnel » doivent être détaillées en commentaire. Ces deux lignes étaient, dans les RAP 2012, confondues. Ce changement de présentation, déjà présent lors des PAP 2014, constitue la principale nouveauté de la JPE des dépenses de personnel.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM64) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Évolution de la masse salariale>Commentaire

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coûts d'entrée (*)		Coûts de sortie (*)	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Catégorie A	999	999	999	999
Catégorie B	999	999	999	999
Catégorie C	999	999	999	999

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Coûts E/S par catégorie d'emploi

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM75) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Saisir Complément JPE titre 2>Coûts d'entrée/sortie par catégorie...

Vous devez détailler ci-dessous les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale entre l'exécution 2012 retraitée comme précédemment et l'exécution 2013.

MESURES GÉNÉRALES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM04) [PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Saisir Complément JPE titre 2>Mesures générales (Éléments salariaux)

Vous devez insérer le développement suivant : « L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à XX agents du ministère pour un coût de XX M€ » et « Le montant des mesures bas salaires a été de XX M€ pour XX agents ».

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2013	Coût 2013	Coût en année pleine
Effets extension année pleine des mesures 2012						9 999 999	9 999 999
Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)	9	A, B, C	XXX XXXX XX XXX XXXXXXXXX XX	11-2012	10	999 999	999 999
Mesures statutaires						9 999 999	9 999 999
Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)	9	A, B, C	XXX XXXX XX XXX XXXXXXXXX XXXX XXXXX	11-2013	02	999 999	999 999
Mesures indemnitaires						9 999 999	9 999 999
Revalorisation de l'indemnité X	9	B	XXX XXXX XX XXX	11-2013	02	999 999	999 999
Transformations d'emploi (requalification)						9 999 999	9 999 999
Plans de requalification en faveur des B administratifs, des C techniques, et de la catégorie C administrative	9	B, C	XXX XXXX XX XXX XXXXXXXXX XXXX XXXXX	03-2013	10	999 999	999 999
Total						99 999 999	99 999 999

Farandole :

[PGM](#)>Crédits, ETPT, JPE...>[PGM](#)>Principales mesures catégorielles

Il n'existe pas de lien automatique entre ce tableau et la ligne « Mesures catégorielles » du tableau relatif aux éléments salariaux. Toutefois, un message d'erreur apparaît, lors de la production du document, si les montants ne sont pas concordants. Pour les effets extension année pleine, Farandole fait apparaître automatiquement les mesures figurant dans le RAP 2012. Pour les mesures 2013, Farandole fait apparaître automatiquement les mesures figurant dans le PAP 2013. Il est possible de supprimer tout ou partie de ces lignes ; il conviendra d'en informer le bureau sectoriel compétent de la Direction du Budget.

La colonne « Nombre de mois d'incidence sur 2013 » correspond au nombre de mois de l'année pendant laquelle la mesure a été en vigueur et a eu une incidence budgétaire sur l'année 2013. L'entrée en vigueur s'entend ici dans un sens budgétaire et non juridique : le coût 2013 est par définition égal au produit du coût « année pleine » par le nombre de mois de l'année pendant laquelle la mesure a été en vigueur divisé par douze.

La colonne « Coût en année pleine » est calculée automatiquement par l'application Farandole sur la base du coût 2013 saisi par les ministères.

Vous veillerez à harmoniser les libellés des mesures entre les différents programmes. Pour les mesures à caractère pluriannuel, il est demandé d'utiliser des libellés strictement identiques d'une année sur l'autre, et de PAP à RAP, afin de faciliter les comparaisons.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les effets extension année pleine ne doivent pas être confondus avec le caractère pluriannuel d'une mesure qui aurait vocation à avoir un effet sur plusieurs années. Par définition, seules peuvent avoir un effet « extension année pleine » en 2013 des mesures catégorielles entrées en vigueur au cours de l'année 2012.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM53) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Principales mesures catégorielles>PGM>Saisir commentaire>**Commentaire**

Farandole : Pour saisir ce texte, vous devez d'abord choisir la fonction « Principales mesures catégorielles » après avoir sélectionné le programme, puis la fonction « Saisir commentaires ».

GLISSEMENT VIEILLESSE-TECHNICITÉ

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM54) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE titre 2>**Glissement vieillesse-technicité**

Vous devez détailler ici l'impact des GVT positif et négatif (ou effet de noria).

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS SOCIALES EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	Réalisation 2012	LFI 2013	Réalisation 2013
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	9 999 999	9 999 999	9 999 999
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	9 999 999	9 999 999	9 999 999
<i>Militaires</i>	999 999	999 999	999 999
<i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)</i>	999 999	999 999	999 999
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>	999 999	999 999	999 999
Cotisation employeur au FSPOEIE	999 999	999 999	999 999

Farandole : PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Contributions employeurs

Les colonnes de ce tableau sont alimentées automatiquement en ce qui concerne la réalisation 2013. Les ministères remplissent donc ce tableau pour les seules réalisations 2012 et LFI 2013. Le total figurant sur la première ligne de ce tableau est repris automatiquement dans la ligne « crédits CAS Pensions » du tableau de synthèse des crédits de titre 2 positionné au début de la JPE des dépenses de personnel.

Il est rappelé que l'éventuelle cotisation patronale au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État [FSPOEIE] pour les ouvriers de l'État est par convention imputée dans la partie hors CAS « Pensions », au contraire de la subvention d'équilibre au FSPOEIE. Ce mode de présentation permet de sommer automatiquement le total des contributions employeurs au CAS Pensions, après saisie des différents éléments qui les composent.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM05) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Contributions employeurs>**Commentaire**

S'agissant des cotisations sociales employeur, vous devez insérer les développements suivants :

- *Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) sera identifié comme suit : « Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère (taux de XX %) a été de XX M€ » ;*
- *Le montant de la cotisation au Fonds national d'aide au logement (FNAL) sera présenté comme suit : « Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement a été de XX M€ ».*

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision	Réalisation
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	999	999	999
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité	999	999	999
Remboursement domicile travail	999	999	999
Capital décès	999	999	999
Allocations pour perte d'emploi	999	999	999
Autres	999	999	999
Total		9 999	9 999

Farandole :

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Prestations sociales

Un message d'alerte apparaît, lors de la production du RAP, si le total de la colonne « Réalisation » n'est pas égal à la consommation de la ligne « Prestations sociales et allocations diverses » du tableau de présentation des crédits par catégorie positionné au début de la JPE des dépenses de personnel.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM. TRPGM65)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Prestations sociales>Commentaire

Le nombre de bénéficiaires et les montants concernés doivent être renseignés par catégorie de prestations (accidents de service/accidents du travail et maladies professionnelles, revenus de remplacement du congé de fin d'activité, allocations pour perte d'emploi...). Les ministères veillent à ce que la ligne de total soit égale au montant de la catégorie 23. S'agissant des bénéficiaires, les ministères précisent l'unité de décompte.

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Logement	XXX	XXX	XXX	XXX
Famille, vacances	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Mutuelles, associations	XXX	XXX	XXX	XXX
Prévention / secours	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Autres	XX	X XXX	X XXX	X XXX
Total		XX XXX	XX XXX	XX XXX

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Action sociale

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM72)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Action sociale>Commentaire

L'action sociale interministérielle et ministérielle devra être présentée en rappelant succinctement les principaux dispositifs, les montants moyens versés et le nombre de bénéficiaires.

Le tableau précise, pour quelques catégories de dépenses, les effectifs concernés en ETP, le titre (3 pour des biens non pérennes ou 5 pour des biens pérennes, selon le type de dépense concerné).

Il devra faire l'objet de commentaires. Notamment, le contenu de la colonne « Autres » fera impérativement l'objet d'une description.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

NOM-DU-PROJET

Présentation brève du projet - Présentation brève du projet - Présentation brève du projet ...

Financement	Référence LOLF de l'action
Bénéficiaire	Référence LOLF de l'action
Cadre interministériel	Nom des initiatives interministérielles

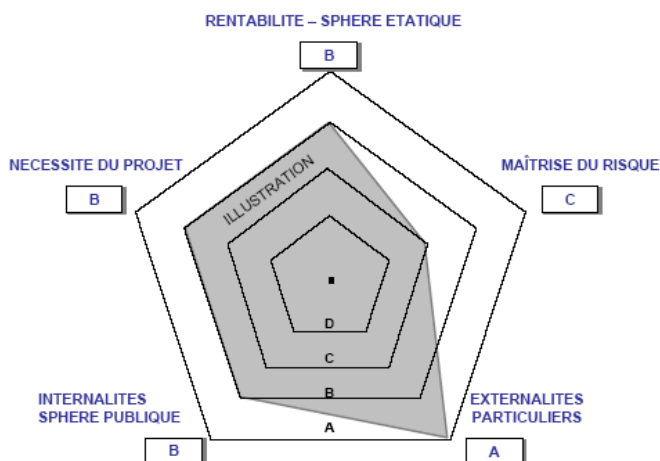
Consommations hors titre 2 (en millions d'euros)	2012 et avant (réalisé)	2013 (réalisé)	2014	2015	2016	2017 et après	Total achevé prévisionnel
AE (prévision à mi-2013)	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
AE (prévision à fin 2013)	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
CP (prévision à mi-2013) *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
CP (prévision à fin 2013) *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX

* coûts directs du projet, notamment pris en considération dans l'élaboration du critère RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE ci-dessous.

Vous devez saisir, dans ce tableau (texte), l'historique et/ou les prévisions des consommations annuelles de CP et d'AE (hors titre 2) liées au projet, mises à jour à fin 2013 ; cet historique met le cas échéant en évidence les différences de programmation entre la mise à jour à mi-2013 incluse dans le PAP 2014 et la nouvelle établie dans le RAP 2013 :

- l'échéancier des consommations de CP sera cohérent avec le flux de dépense « coûts directs projet » (donc hors dépense de personnel interne et hors coûts récurrents post projet) pris en compte dans la mise à jour de l'analyse MAREVA.

Présentation multicritère du projet



Nota : les notes INTERNALITÉS et EXTERNALITÉS rendent compte des gains et autres retours positifs supplémentaires enregistrés en dehors de la sphère « État ». L'étude de la RENTABILITÉ – SPHÈRE ÉTATIQUE tient compte du titre 2, en plus des coûts directs hors titre 2 et des gains de toutes natures enregistrés sur la sphère « État ».

Outil d'analyse utilisé	Nom / version de l'outil
Date de mise à jour de l'analyse MAREVA	xx/xx/xx
Période d'analyse rentabilité	20xx-20xx
VAN (valeur actualisée nette 4%)	xx,xx M€
DR (délai de retour)	x,x années

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM40) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Projets informatiques...](#)

La présentation multicritère du projet se présentera dans le formalisme de la synthèse MAREVA, constituée d'une mise à jour de l'étude initiale.

L'attention des rédacteurs est attirée sur le besoin de respecter les définitions proposées, pour faciliter une bonne compréhension des périmètres et une meilleure comparabilité. En tout état de cause, les différences doivent être clairement identifiées et signalées.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Grands projets informatiques ».

■ PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Vous devrez effectuer une présentation synthétique du projet (maximum 10-15 lignes). Elle doit notamment faire figurer le cadre juridique, la valeur actuelle nette du contrat (en coût global et en dépenses d'investissement), la durée du contrat, les origines et les montants des multi-financements (exemple : État, CPER, FEDER ...), les mesures spécifiques qui ont pu être prises dans le cadre du plan de relance ainsi que l'avancement du projet. Précisez de plus l'année de signature et de notification du bail ou du contrat.

L'identification du modèle de PPP est importante dans la mesure où des informations spécifiques sont demandées pour les BEA sectoriels d'une part et les AOT-LOA et les contrats de partenariat d'autre part, notamment en ce qui concerne le tableau des consommations qui sont saisies en millions d'euros.

Enfin, vous renseignerez la rubrique « Justification des écarts significatifs entre les prévisions et les exécutions » afin notamment de contrôler l'application des pénalités que la personne publique est contractuellement en droit d'appliquer à son partenaire privé.

BEA SECTORIEL / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(PPP.RPRESENT) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Partenariats public-privé>PPP>Modifier>Présentation](#)

Concernant les BEA sectoriels relevant de la procédure des **locations simples**, vous remplirez le tableau ci-dessous en faisant apparaître dans la colonne « années antérieures » les cumuls en AE et en CP correspondant aux années antérieures à 2013 depuis la date de signature du contrat.

(en millions d'euros)

	Années antérieures		2012		2013	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Autorisations d'engagement	99	99	99	99	99	99
Crédits de paiement	99	99	99	99	99	99

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Partenariats public-privé>PPP>Modifier](#)

Concernant le cas particulier (rare) des BEA sectoriels prévoyant la **mise à la disposition de l'État de locaux à titre gratuit** ou moyennant un loyer symbolique (dans ce cas, la collectivité locale bénéficie du FCTVA), en principe, aucune écriture n'affecte la comptabilité budgétaire puisqu'il y a absence de flux de crédits, tant en AE qu'en CP. Le tableau ci-dessus est alors sans objet. Ce n'est que dans la mesure où des travaux à la charge de l'État interviennent sur les biens ainsi mis à disposition que les AE correspondantes doivent être engagées (travaux répondant à la définition d'immobilisations au sens de la norme n° 6).

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AOT-LOA / **LIBELLÉ**

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures		2012		2013	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Investissement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99
Fonctionnement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99
Financement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PPP.RJUSTIF)

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Partenariats public-privé>PPP>Modifier>Justification des écarts](#)*Justification des écarts significatifs entre les prévisions et les exécutions.*CONTRAT DE PARTENARIAT / **LIBELLÉ**

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures		2012		2013	
	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation	Prévision	Consommation
Investissement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99
Fonctionnement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99
Financement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

Justification des écarts significatifs entre les prévisions et les exécutions.

■ CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

Action	CP 2013		CP sur engagements à couvrir après 2013	
	Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
Action 1	999 999	999 999	999 999	999 999
Action 2	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir CP CPER 2000-2006...](#)

Génération CPER 2007-2013

Action	PAP 2013	Prévision 2013		Consommation 2013	
	Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action 1	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Action 2	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999

[PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir CPER 2007-2013...](#)

Consommation 2013 (synthèse)

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
9 999 999	9 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM55) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Commentaire CPER](#)

Précisez utilement les grands déterminants des dépenses CPER en volume et en nature au titre de 2013

AUTRES GRANDS PROJETS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

NOM-DU-PROJET

Dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 2		
Autorisations d'engagement et crédits de paiement		XXX,XX		
Crédits hors dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 3	Titre 5	Total
Autorisations d'engagement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
Crédits de paiement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM. TRPGM16) [PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Autres grands projets](#)

Il s'agit des projets cités dans le PAP 2013. Lorsqu'aucun projet n'a été présenté dans le PAP 2013, d'autres projets pourront être présentés.

Rappel : Tous les programmes ne sont pas porteurs de projets informatiques ; il s'agit en général des programmes de type soutien (ou de conduite et pilotage). Toutefois, il arrive que d'autres programmes financent un ou plusieurs projets informatiques importants, dans ce cas ils fournissent en la matière les mêmes renseignements.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Les programmes s'attacheront à respecter autant que possible la définition et le commentaire demandés dans l'annexe de la circulaire sur la préparation des RAP 2013. Les indicateurs, ratios d'efficacité et coûts synthétiques devront notamment être renseignés selon les méthodologies présentées dans le volet Performance de la circulaire relative à la préparation des PAP 2013 (circulaire 2MPAP-12-3089 du 30 mars 2012).

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SHON du parc	m ²	XXX		XXX		XXX	
	2	SUB du parc	m ²	XXX		XXX		XXX	
	3	SUN du parc	m ²	XXX		XXX		XXX	
	4	SUB du parc domanial	m ²	XXX		XXX		XXX	
	5	Ratio SUB / SHON	%	X,XX		X,XX		X,XX	
Occupation	6	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb	XX		XX		XX	
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	X,XX		X,XX		X,XX	
	8	Coût de l'entretien courant	€	XX XXX		XX XXX		XX XXX	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	XXX,XX		XXX,XX		XXX,XX	
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX
				CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX
	11	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	X,XX	AE	X,XX	AE	X,XX
				CP	X,XX	CP	X,XX	CP	X,XX
12	Coût des travaux structurants	€	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX	
			CP	XXX XXX	CP	XXX XXX	CP	XXX XXX	

* Y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine immobilier de l'État".

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM56)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Indicateurs immobiliers

Farandole : Ce tableau est préformaté dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer.

En ce qui concerne le « coût de l'entretien lourd », vous devrez préciser les montants respectifs des contributions du budget général et du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Ratio d'efficacité bureautique	Réalisation 2012	Prévision 2013	Réalisation 2013
Coût bureautique en euros par poste	XXX	XXX	XXX
Nombre de postes	X XXX	X XXX	X XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM41)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>Ratio d'efficacité bureautique

Farandole : Ce tableau est préformaté dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer.

Ce commentaire vise à fournir des explications sur l'évolution du nombre de postes, ainsi que sur les éventuelles variations d'une année sur l'autre du périmètre des coûts et des services bureautiques pris en compte ; par exemple : qualité de service du support bureautique, utilisation des logiciels libres, externalisation d'activité support, etc.

Le cas échéant, vous préciserez par type d'usage le nombre d'équipements non affectés à usage individuel pris en compte dans le nombre de postes fourni au dénominateur. Suivant votre choix, vous indiquerez ici si votre ratio est calculé en dépense annuelle ou en coût annuel et la part du parc en service couverte par le ratio.

■ AUTRES COÛTS SYNTHÉTIQUES

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM17) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Complément JPE hors titre 2>**Autres coûts synthétiques**

Analyse générale des résultats et des écarts constatés par rapport au PAP 2013 (coût par élève, par journée d'activité, par agent...).

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2013 (*) (E1) X XXX XXX	CP ouverts en 2013 (*) (P1) X XXX XXX
AE engagées en 2013 (E2) X XXX XXX	Total des CP consommés en 2013 (P2) X XXX XXX
AE affectées non engagées au 31/12/2013 (E3) X XXX XXX	dont CP consommés en 2013 sur engagements antérieurs à 2013 (P3) = (P2) - (P4) X XXX XXX
AE non affectées non engagées au 31/12/2013 (E4) = (E1) - (E2) - (E3) X XXX XXX	dont CP consommés en 2013 sur engagements 2013 (P4) X XXX XXX

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2012 non couverts par des paiements au 31/12/2012 brut (R1) XXX XXX
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2012 (R2) XXX XXX

Engagements ≤ 2012 non couverts par des paiements au 31/12/2012 net (R3) = (R1) + (R2) X XXX XXX
AE engagées en 2013 (E2) XXX XXX

CP consommés en 2013 sur engagements antérieurs à 2013 (P3) = (P2) - (P4) X XXX XXX
CP consommés en 2013 sur engagements 2013 (P4) XXX XXX

Engagements ≤ 2012 non couverts par des paiements au 31/12/2013 (R4) = (R3) - (P3) X XXX XXX
Engagements 2013 non couverts par des paiements au 31/12/2013 (R5) = (E2) - (P4) XXX XXX

Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2013 (R6) = (R4) + (R5) XXX XXX
--

Estimation des CP 2014 sur engagements non couverts au 31/12/2013
(P5)
X XXX XXX

Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2014 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2013
(P6) = (R6) - (P5)
XXX XXX

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2013 + reports 2012 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Échéancier

Pour de plus amples informations concernant les montants figurant dans cet échéancier, vous pouvez consulter l'annexe 5 JPE HT2 de la circulaire sur la préparation des RAP 2013.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(PGM.TRPGM18) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>PGM>Saisir Échéancier>**Commentaire au RAP2013**

L'analyse des engagements restant à couvrir par des paiements est une attente forte du Parlement. Par conséquent, les commentaires doivent préciser :

- *les principales opérations physiques associées aux engagements restant à couvrir ;*
- *un échéancier prévisionnel des décaissements à venir.*

Les commentaires, de nature budgétaire, doivent donc permettre de mesurer la contrainte réelle pesant sur le programme et d'associer à cette contrainte un contenu physique.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Les conséquences tirées sur l'exécution des éventuels écarts entre les ressources prévues et les rattachements effectifs doivent être mentionnées. De façon générale, tout **écart significatif** entre la prévision budgétaire et l'exécution constatée devra faire l'objet d'une explication claire et synthétique.

En revanche, il sera nécessaire d'alléger la description du fonctionnement des dispositifs, afin de ne pas surcharger les RAP. Pour les dispositifs restés inchangés dans leur fonctionnement et leurs modalités par rapport aux développements du PAP, le RAP pourra ainsi se limiter à justifier la dépense effective par les déterminants de la dépense, sans présenter à nouveau en détail le dispositif en question, pour lequel le lecteur pourra se reporter au projet annuel de performances 2013.

ACTION n° 01 : Construction locative et amélioration du parc

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	99 999 999	99 999 999	999 999 999	99 999 999	99 999 999	999 999 999
Crédits de paiement	99 999 999	99 999 999	999 999 999	99 999 999	99 999 999	999 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRACT13) / (SSA.TRSSA18)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>**Commentaires généraux**

Cette partie facultative permet d'ajouter des commentaires généraux qui ne rentrent dans aucune des autres boîtes prévues dans Farandole.

EFFECTIFS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRACT06) / (SSA.TRSSA16)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>**Effectifs**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Subventions pour charges de service public	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRACT01) / (SSA.TRSSA09)

PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>**Dépenses de fonctionnement**

Explications sur les écarts entre les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement inscrits dans les PAP et les montants des crédits effectivement consommés des dépenses de fonctionnement (par exemple économies liées aux audits de modernisation, incidence des contrats pluriannuels et / ou d'objectifs, impact de la politique immobilière).

CHARGES DE LA DETTE DE L'ÉTAT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Charges de la dette	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRACT05) / (SSA.TRSSA13) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>Charges de la dette de l'État

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRACT02) / (SSA.TRSSA10) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>Dépenses d'investissement

Explications sur les écarts entre les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement inscrits dans les PAP et les montants des crédits effectivement consommés des dépenses d'investissement (écarts de coût et de calendrier).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Transferts aux entreprises	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Transferts aux collectivités territoriales	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Transferts aux autres collectivités	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRACT03) / (SSA.TRSSA11) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>Dépenses d'intervention

Explications sur les écarts entre les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement inscrits dans les PAP et les montants des crédits effectivement consommés des dépenses d'intervention (mise en œuvre de nouveaux dispositifs et/ou abandon de dispositifs existants, refonte de dispositifs existants, effets-volume, effets-prix, rattachement de fonds de concours et attributions de produits).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Opérations financières	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Développement et amélioration de l’offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRRACT04) / (SSA.TRSSA12) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>Dépenses d’opérations financières

GRANDS PROJETS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires.

(ACT.TRRACT09) / (SSA.TRSSA14) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>Grands projets

COÛTS SYNTHÉTIQUES

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.TRRACT10) / (SSA.TRSSA15) PGM>Crédits, ETPT, JPE...>ACT>Saisir JPE>Coûts synthétiques

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2012 (RAP 2012)		LFI 2013		Réalisation 2013	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Transferts (titre 6)	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Farandole :

PGM>Opérateurs>PGM>Saisir Crédits et commentaires

Les subventions pour charges de service public (titre 3-2) et les dotations en fonds propres (titre 7-2) sont renseignées automatiquement à partir des données chiffrées du programme.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM34) PGM>Opérateurs>PGM>Saisir Crédits et commentaires>Précisions et commentaires

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2012 (1)				Prévision 2013 (3)				Réalisation 2013			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
Nom opérateur 1		99	99	9		99	99	9		99	99	9
	999 999	99	99	9	99	99	99	9	99	99	99	9
Nom opérateur 2		99 999	99	9		99	99	9		99	99	9
	999 999	99 999	99	9	99	99	99	9	99	99	99	9
Total ETP		999 999	99	99		999	999	99		999	99	99
Total ETPT	999 999	999 999	99	99	999	999	999	99	999	999	99	99

(1) La réalisation 2012 reprend la présentation du RAP 2012.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2013 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2013 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2013.

Ce tableau est pré-rempli des données du tableau « emplois de l'opérateur » dans la présentation détaillée par opérateur. Il retrace les emplois de tous les opérateurs du programme. Pour les opérateurs multi-imputés, il ne concerne que le programme chef de file.

Farandole : La saisie des effectifs s'effectue au niveau des opérateurs (voir ci-après « Consolidation des emplois de l'opérateur »).

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | OPÉRATEURS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM57)

[PGM](#)>Opérateurs>[PGM](#)>Saisir Consolidation des emplois>Emplois des opérateurs...si chef de file

Observations nécessaires sur les emplois et précisions méthodologiques éventuelles...

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Opérateur / programme chef de file ETP ETPT	Réalisation 2012 (1)				Prévision 2013 (3)				Réalisation 2013				
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs (4)			
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	
Nom opérateur 1 / YYY nom du programme	999 999	99	99	9	99	99	9	99	99	9	99	99	9
Nom opérateur 2 / ZZZ nom du programme	999 999	99	99	9	99	99	9	99	99	9	99	99	9
Total ETP		99	99	99		99	99	99		99	99	99	99
Total ETPT	999 999	999 999	99	99	999	999	99	999	999	99	999	99	99

(1) La réalisation 2012 reprend la présentation du RAP 2012.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2013 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2013 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2013.

(4) Selon les informations fournies dans le RAP du programme chef de file

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes et pour les programmes cofinanceurs (hors programme chef de file), ce tableau complète le tableau précédent pour présenter à titre d'information les emplois de cet opérateur.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM58)

[PGM](#)>Opérateurs>[PGM](#)>Saisir Consolidation des emplois>Emplois des opérateurs...si non chef de file

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	2012 (*)								2013
	Emplois sous plafond au 31 décembre en ETP	Solde des transferts T2/T3	Solde des transferts internes	Solde des transferts externes	Corrections techniques	Vacances de poste	Abattements techniques	Solde net des créations ou suppressions d'emplois	Emplois sous plafond au 31 décembre en ETP
Prévision	99	9	9	9	9		9	9	99
Réalisation	99	9	9	9	9	9	9	9	99

(*) Source : plafond voté en LFI 2012 ou le cas échéant en LFR pour la prévision et RAP 2012 pour la réalisation

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM79)

[PGM](#)>Opérateurs>[PGM](#)>Saisir Consolidation des emplois>Commentaire

Des précisions pourront notamment être apportées sur :

- les programmes de l'État et les opérateurs concernés par des mesures de transferts entre plafonds ministériels et plafonds des opérateurs du programme ;
- les opérateurs et/ou les organismes concernés par des mesures de transferts internes et/ou externes ;
- le détail des mesures de corrections techniques.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

INTITULÉ DE L'OPÉRATEUR

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire

(POP.TXTRA2) PGM>Opérateurs>POP>Saisir Analyse des résultats>Analyse des résultats de l'opérateur

Une analyse des résultats (et/ou écarts) par rapport aux prévisions est présentée pour la réalisation de 2013. Elle inclut des précisions sur les emplois et la justification des variations constatées entre la prévision et l'exécution 2013. Elle doit également permettre d'établir un bilan détaillé des actions engagées en matière de gouvernance et de pilotage stratégique.

Dans les cas où un contrat d'objectifs ou de performance a été négocié avec l'opérateur, une attention particulière est apportée à l'examen de sa mise en œuvre concernant l'année 2013.

Remarque : Afin d'alléger le volet opérateurs du RAP 2013, la présentation des missions et des activités de l'opérateur est renvoyée au PAP 2013.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes, il n'est présenté que dans un seul programme. Les programmes cofinanceurs renvoient au RAP de ce programme.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2012 (RAP 2012)		LFI 2013		Réalisation 2013	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Programme 135 : Développement et amélioration de l'offre de logement	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Subventions pour charges de service public	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Programme XXX : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Programme YYY : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Total	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Vous devrez choisir les actions de ce programme et les autres programmes qui participent au financement de cet opérateur. Ensuite vous saisirez les montants des subventions pour charges de service public, les dotations en fonds propres et les transferts.

*Un tableau similaire est à compléter pour les **opérateurs multi imputés**, dans chacun des programmes concernés, afin d'assurer la cohérence entre les données de la partie « synthèse des opérateurs » relatives aux crédits alloués aux opérateurs du programme et le détail des crédits versés à chacun des opérateurs du programme.*

Farandole : La saisie des montants s'effectue au niveau de chaque programme qui participe au financement de l'État pour cet opérateur. Il faut d'abord désigner ces programmes (fonction « Sélection des programmes »).

Ensuite, il faut sélectionner chaque élément OPA et renseigner les montants en choisissant la fonction « Saisir part du financement ».

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.FINR) PGM>Opérateurs>POP>Tableau de financement>POP>Saisir Commentaire>Précisions et commentaires

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 OPÉRATEURS

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

Les versements éventuels effectués depuis les programmes d'investissement d'avenir devront également figurer dans ce tableau.

COMPTE FINANCIER 2013 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget prévisionnel	Compte financier (1)	Produits	Budget prévisionnel	Compte financier (1)
Personnel	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
dont charges de pensions civiles	9 999	9 999	- subventions de l'État	99 999	99 999
Fonctionnement	9 999	9 999	- ressources fiscales		
Intervention	99 999	99 999	Autres subventions	99 999	99 999
			Ressources propres et autres	99 999	99 999
Total des charges	999 999	999 999	Total des produits	999 999	999 999
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	999	999
Total : équilibre du CR	999 999	999 999	Total : équilibre du CR	999 999	999 999

(1) voté

ou soumis à l'approbation du conseil d'administration
ou soumis à certification du commissaire aux comptes
ou cf. commentaires ci-après

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Compte résultat](#)

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget prévisionnel	Compte financier (1)	Ressources	Budget prévisionnel	Compte financier (1)
Insuffisance d'autofinancement	99 999	99 999	Capacité d'autofinancement	999	999
Investissements	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
			Autres subv. d'investissement et dotations	9 999	9 999
			Autres ressources	9 999	9 999
Total des emplois	999 999	999 999	Total des ressources	999 999	999 999
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	9 999	9 999

(1) voté

ou soumis à l'approbation du conseil d'administration
ou soumis à certification du commissaire aux comptes
ou cf. commentaires ci-après

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Financement abrégé](#)

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.TXTRAP)

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Tableau de financement abrégé>Précisions et commentaires](#)

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

Les recettes et ressources autres que celles de l'État devront être précisément décrites. A titre d'exemple, l'origine des fonds de la rubrique « autres subventions » du compte de résultat devra être précisée : collectivités locales, Union européenne...

Les subventions comptabilisées en produits et en charges en compte de tiers (classe 4 de l'organisme) pourront aussi être précisées pour compléter la présentation de la situation budgétaire et comptable de l'opérateur.

COMPTE FINANCIER 2013 DE L'EPST

La présentation du budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) reprend la présentation prévue par le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié par le décret n°2005-1578 du 16 décembre 2005 (présentation du PAP 2013).

Cette présentation concerne 8 EPST de la mission « Recherche et enseignement supérieur » soit le Centre national de recherche scientifique (CNRS) ; l'Institut national d'études démographiques (INED) ; l'Institut national de recherche en

informatique et en automatique (INRIA) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) , l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ; l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ; l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget prévisionnel	Compte financier (1)
Personnel	999 999	999 999
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>99 999</i>	<i>99 999</i>
- activités conduites par les unités de recherche	99 999	99 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Fonctionnement et investissement non programmé	999 999	999 999
- activités conduites par les unités de recherche	999 999	999 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Investissement programmé et autres opérations en capital	999 999	999 999
- actions communes	999 999	999 999
- fonctions support	999	999
Hors agrégats	999 999	999 999
Total des dépenses	9 999 999	9 999 999

(1) voté

ou soumis à l'approbation du conseil d'administration
ou soumis à certification du commissaire aux comptes
ou cf. commentaires ci-après

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Dépenses...EPST](#)

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget prévisionnel	Compte financier (1)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	999 999	999 999
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	999 999	999 999
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	999	999
Autres subventions et produits	999 999	999 999
Total des recettes	999 999	999 999

(1) voté

ou soumis à l'approbation du conseil d'administration
ou soumis à certification du commissaire aux comptes
ou cf. commentaires ci-après

Charges calculées	999 999	999 999
Produits calculés	999 999	999 999
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	999	999

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Recettes...EPST](#)

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(POP.TXTRAP)

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Recettes et équilibre CF EPST>Précisions méthodologiques](#)

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | OPÉRATEURS

DÉPENSES 2013 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION**Avertissement**

Les dépenses 2013 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Prévision Consommation	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
Destination 2		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
		99 999	99 999	99 999	99 999	999 999
Total prévu		999 999	999 999	999 999	999 999	9 999 999
Total réalisé		999 999	999 999	999 999	999 999	9 999 999

[PGM>Opérateurs>POP>Dépenses par destination>POD>Modifier cette destination](#)

Les dépenses sont ventilées par destination dans une logique cohérente avec celle retenue pour les programmes financeurs. Cette ventilation peut correspondre aux actions du programme de rattachement mais peut également faire apparaître des fonctions de soutien internes à l'opérateur ainsi que des destinations liées aux activités propres de l'opérateur qui ne sont pas nécessairement retracées dans le budget de l'État. Dans le cas où ce tableau retrace les dépenses d'un groupe d'opérateurs, la même ventilation par destination doit être adoptée pour l'ensemble des opérateurs du groupe.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.DEPRE) [PGM>Opérateurs>POP>Dépenses par destination>POP>Saisir commentaires>Précisions et commentaires](#)

Pour les opérateurs qui redistribuent des subventions comptabilisées en produits et en charges en compte de tiers (classe 4 pour l'organisme), il peut être pertinent d'apporter des éléments d'analyse littéraire sur cette activité qui n'apparaît pas en charges sur ce tableau.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

Ce tableau permet de pré-renseigner les tableaux d'emplois de la partie synthèse du volet opérateurs.

	Réalisation 2012 (1)		Prévision 2013 (2)		Réalisation 2013	
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	999	999	999	999	999	999
- sous plafond	99	99	99	99	99	99
- hors plafond	99	99	99	99	99	99
dont contrats aidés	99	99	99	99	99	99
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		999		999		999
- rémunérés par l'État par ce programme		99		99		99
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		99		99		99
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		99		99		99

(1) La réalisation 2012 reprend la présentation du RAP 2012.

(2) La prévision 2013 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2013 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2013.

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Effectifs](#)

Les colonnes « Réalisation 2012 » et « Prévision 2013 » sont pré-renseignées des données réalisation 2012 et LFI 2013 des PAP 2013 mais il convient de s'assurer de la cohérence de ces données.

Le nombre d'emplois inscrit dans la ligne « autres emplois en fonction dans l'opérateur – rémunérés par l'Etat par ce programme » doit être identique avec le nombre d'emplois de la ligne « opérateurs » du tableau « répartition du plafond d'emploi par service » de la partie « dépenses de personnel » du volet JPE de ce programme.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.EMPR) [PGM>Opérateurs>POP>Saisir Effectifs>Précisions et commentaires](#)

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

En tant qu'opérateur intermédiaire

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2012		Prévision de consommation en 2013		Consommation réalisée en 2013	
	Crédits engagés	Crédits consommés	Crédits engagés	Crédits consommés	Crédits engagés	Crédits consommés
99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées.

Les entités concernées sont exclusivement celles qui, répondant aux critères de qualification des opérateurs de l'État, ont été désignées explicitement en tant qu'intermédiaire dans le cadre du projet de loi de finances rectificative du 20 janvier 2011.

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2012 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2012	Prévision de crédits reçus au titre de 2013 (2)	Prévision de consommation en 2013	Crédits reçus au 31/12/2013	Consommation réalisée au 31/12/2013
99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2012 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non). Ces chiffres sont repris des PAP 2014.

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2013.

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir Contribution dépenses d'avenir](#)

Ce tableau concerne les opérateurs de l'État qui reçoivent des crédits au titre des dépenses d'avenir de la part des opérateurs intermédiaires. Ils agissent en tant que porteurs de projet.

Les informations ne sont pas retracées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement dans la mesure où les crédits ne leur seront pas systématiquement attribués sous cette forme.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.TRRGE)

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir contribution dépenses d'avenir>Commentaires...](#)

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

CP 2013		CP sur engagements à couvrir après 2013	
Prévision	Consommation	Prévision	Prévision actualisée
999 999	999 999	999 999	999 999

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir CP CPER 2000-2006](#)

Génération CPER 2007-2013

PAP 2013	Prévision 2013		Consommation 2013	
Rappel du montant initial	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
999 999	999 999	999 999	999 999	999 999

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir CPER 2007-2013](#)

Consommation 2013 (synthèse)

Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
9 999 999	9 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.RAPCPER)

[PGM>Opérateurs>POP>Saisir CPER 2007-2013>Commentaires sur les CPER](#)

Précisez utilement les grands déterminants des dépenses CPER en volume et en nature au titre de 2013.

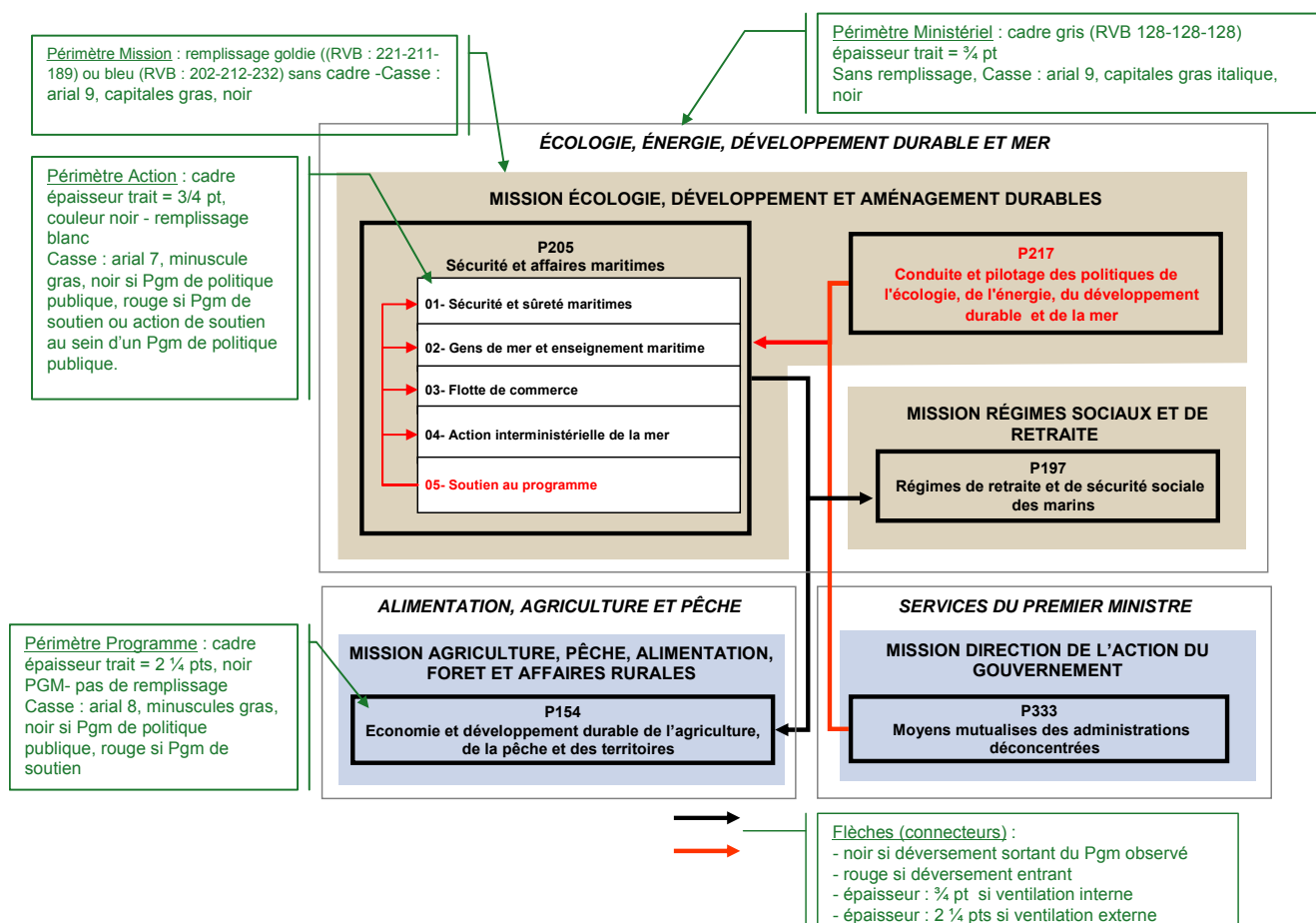
ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative

L'analyse des coûts présente les dépenses et les coûts complets par action des programmes, après ventilation des dépenses et des coûts indirects associés aux actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les seules actions de politique publique. Ces déversements sont internes ou extérieurs au programme observé, voire à la mission de rattachement, et relèvent d'une comptabilité spécifique : la comptabilité d'analyse des coûts (CAC) qui retraite des données issues des comptabilités budgétaire et générale de l'État. Mise en œuvre par les ministères avec l'appui des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM), la CAC s'appuie sur des principes de construction partagés par l'ensemble des acteurs : ministères, SCBCM, direction du budget et direction générale des finances publiques. Au RAP 2013, la CAC est déployée dans CHORUS.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les déversements internes et/ou externes rattachés aux différentes actions du programme.



(PGM.GRAPHIQUE)

PGM>CAC DEP et COUTS 2013>PGM>Saisir Schéma>Schéma...

Ce schéma doit être le cas échéant actualisé des éléments de ventilation introduits en LFI 2013, suite aux opérations de mise en qualité des CAC (suppression des cascades). Les libellés ministériels sont au besoin mis à jour par les gestionnaires ministériels si le périmètre en vigueur au 31/12/2013 l'impose. A minima, les ministères disposent dans Farandole du schéma analytique établi au PLF 2013.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PRÉVISIONNELS COMPLETS

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé de l'action	LFI 2013 Crédits directs (y.c. FDC et ADP) (1)	Ventilation des crédits indirects *		LFI 2013 Crédits complets (2)	Variation entre (1) et (2) (3)
		au sein du programme	entre programmes		
01 - Développement durable	999 999	+9 999	-9 999	999 999	+99,9 %
02 - Connaissance environnementale	99 999	+9 999		99 999	+99,9 %
04 - Qualité de la réglementation et efficacité de la police de l'environnement	99 999	+9 999		99 999	+9,9 %
05 - Management et soutien	99 999	+9 999	-9 999	99 999	+9,9 %
Total	999 999	0	-12 345	999 999	+99,9 %

* Les données de ventilation sont issues de CHORUS.

Farandole : Ce tableau fournit les résultats de l'analyse de coûts issus de la LFI 2013. Ces données permettent d'alimenter l'analyse entre prévision et exécution budgétaire 2013.

Dans le cadre de la procédure CAC-CHORUS, ce tableau est automatiquement renseigné par la direction du Budget.

Pour les **budgets annexes**, ces éléments sont saisis dans la partie « CAC LFI 2013 : actualisation ».

MOUVEMENTS DE CRÉDITS IMPACTANT LE PROGRAMME

Note explicative

Seuls sont listés les décrets de transfert considérés en CAC. Le montant des dépenses considérées en analyse des coûts est exprimé en milliers d'euros et fait l'objet d'un commentaire.

Date de signature	Numéro de décret de transfert	Impact total en CP du DT sur le programme	Part considérée en analyse des coûts	Commentaire
jj/mm/2013	2013-999	-5 729	-3 000	Pris en compte partiellement en CAC car...
jj/mm/2013	2013-999	-39 000	-39 000	Pris en compte en CAC car...
jj/mm/2013	2013-999	-9 113	0	Aucun impact en CAC car...
jj/mm/2013	2013-999	56 760	56 760	Pris en compte en CAC car...
jj/mm/2013	2013-999	2 000	2 000	Pris en compte en CAC car...
jj/mm/2013	2013-999	-179	-179	Pris en compte en CAC car...
Total			-497	

Farandole : Ce tableau est automatiquement renseigné en entrée par la DB, des décrets de transfert impactant le programme.

Le gestionnaire ministériel saisira dans des champs spécifiques les montants éligibles en CAC (déversements extérieurs) pour chacun des décrets listés ainsi qu'un bref commentaire.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES DÉPENSES COMPLÈTES

Note explicative

Les dépenses complètes par action du programme présentées ci-après incluent les déversements internes et externes au programme.

Les **déversements internes** au programme constituent un premier axe d'observation et reflètent les dépenses par action de politique publique ou **dépenses indirectes** résultant de la gestion du responsable de programme.

Les **déversements externes** au programme rendent compte par action de politique publique de la contribution d'autres programmes.

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2013 Dépenses directes (4)	Ventilations des dépenses indirectes *		Exécution 2013 Dépenses complètes (5)	Variation entre (4) et (5) (6)
		au sein du programme	entre programmes		
01 - Développement durable	999 999	+9 999	-9 999	999 999	+99,9 %
02 - Connaissance environnementale	99 999	+9 999		99 999	+99,9 %
04 - Qualité de la réglementation et efficacité de la police de l'environnement	99 999	+9 999		99 999	+9,9 %
05 - Management et soutien	99 999	+9 999	-9 999	99 999	+9,9 %
Total	999 999	0	-12 345	999 999	+99,9 %

* Les données de ventilation sont issues de CHORUS.

Farandole : Les données sont alimentées par CHORUS. Pour les **budgets annexes** la saisie de la ventilation interne et de la ventilation externe s'effectue à l'euro sur le même écran de saisie via la fonction « Saisir Ventilation dépenses par action » dans la partie « Analyse des coûts ».

(en milliers d'euros)

* Ventilation des dépenses indirectes vers les programmes partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des programmes partenaires contributeurs (-)	-12 345
Mission « Direction de l'action du Gouvernement »	-99 999
333 / Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	- 99 999
Mission « Égalité des territoires, logement et ville »	+99 999
109 / Aide à l'accès au logement	+9 999
147 / Politique de la ville	+999

Farandole : Ce tableau, dit des « programmes liés », détaille le montant par programmes destinataires ou bénéficiaires des déversements retracés en analyse des coûts. Le montant total de ce tableau est de même montant mais de signe inverse que le total indiqué dans le tableau qui précède (Total de la ventilation entre programmes par action).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

Intitulé de l'action	LFI 2013 Crédits complets	Exécution 2013 Dépenses complètes	Exécution 2012 Dépenses complètes	Variation entre LFI directe et LFI complète 2013 [(1) et (2)]	Variation entre Dépenses directes et complètes 2013 [(4) et (5)]	Écart entre LFI complète et dépenses complètes 2013 [(2) et (5)]	Variation entre LFI complète et dépenses complètes 2013 [(2) et (5)]	Variation entre dépenses complètes 2012-2013 [(7) et (5)]
	(2)	(5)	(7)	(3)	(6)			
01 - Développement durable	999 999	999 999	999 999	+99,9 %	+99,9 %	+999 999	+99,9 %	+99,9 %
02 - Connaissance environnementale	9 999	9 999	9 999	-99,9 %	-99,9 %	-9 999	-99,9 %	-99,9 %
04 - Qualité de la réglementation et efficacité de la police de l'environnement	99 999	99 999	99 999	+99,9 %	+99,9 %	+99 999	+99,9 %	+99,9 %
05 - Management et soutien	9 999	9 999	9 999	-99,9 %	-99,9 %	-9 999	-99,9 %	-99,9 %
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	+99,9 %	+99,9 %	+9 999 999	+99,9 %	+99,9 %

ANALYSE DES DÉPENSES COMPLÈTES DES ACTIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

COMPARABILITÉ DES RÉSULTATS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM09) [PGM>CAC DEP et COUTS 2013>PGM>Saisir Observations>Comparabilité des résultats](#)
*** Nouveau ***

En ce qui concerne les modalités de déversement, le principe est de reconduire les règles de calcul (clés notamment) définies en LFI 2013.

Ce principe de continuité s'applique aux règles de ventilation, incluant les clés de répartition définies en LFI 2013. Les données sur lesquelles elles s'appuient sont issues de l'exécution.

Si d'autres choix de méthode sont retenus, ils ne peuvent qu'être exceptionnels et sont dûment justifiés et explicités dans les commentaires.

Les gestionnaires apportent ainsi tous les éléments pouvant introduire des biais dans la comparaison des résultats :

- changement de paramètres méthodologiques liés à d'éventuelles évolutions de maquette ou répartition de crédits ;
- modification des clés...

DÉPENSES SUR LES TRANSFERTS DE CRÉDITS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(PGM.TRPGM12) [PGM>CAC DEP et COUTS 2013>PGM>Saisir Observations>Dépenses sur les transferts...](#)
*** Nouveau ***

Les gestionnaires identifient les transferts récurrents et en tirent les enseignements nécessaires en termes de révision des périmètres budgétaires concernés.

ANALYSE DES ÉCARTS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(PGM.TRPGM08) [PGM>CAC DEP et COUTS 2013>PGM>Saisir Observations>Analyse des écarts](#)
*** Nouveau ***

Il s'agit d'insister plus particulièrement sur la signification des résultats obtenus en 2013 par rapport à la LFI 2013 et aux résultats des RAP 2012.

Les commentaires associés aux programmes de politique publique doivent être tout particulièrement développés par rapport à ceux des programmes de soutien – dont les écarts entre budgétisation et exécution seront notamment commentés – afin de répondre aux enjeux essentiels de l'analyse de coûts, à savoir la présentation des dépenses complètes des politiques publiques.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES COÛTS COMPLETS**Note explicative**

La construction des coûts complets, assise exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges et atténuations correspondantes), vise à enrichir l'information budgétaire d'une dimension économique et financière, prospective. L'objectif constitutionnel de transparence et de qualité des comptes publics a abouti en 2012 au basculement de la comptabilité générale dans CHORUS. Cette trajectoire de progrès dans la qualité des comptes publics se poursuit cette année par l'intégration du volet comptabilité d'analyse des coûts des RAP 2013 dans CHORUS. Cette généralisation s'inscrit dans une démarche progressive de mise en qualité du dispositif dédiée à la comptabilité d'analyse des coûts.

Dans ce contexte de transition, la comparaison entre les coûts complets des exercices 2012 et 2013 peut ainsi faire apparaître des écarts de résultats liés au passage d'une production manuelle bureautique à une production industrialisée et traçable dans CHORUS (voir les précisions apportées sur les charges et produits calculés ou rattachés).

(en milliers d'euros)

Intitulé de l'action	Coûts directs 2013 (a)	Ventilation des indirects*		Coûts complets 2013 (b)	Variation entre (a) et (b)	Coûts complets 2012 (c)	Écart entre n et n-1 coûts complets [(b) et (c)]	Variation entre n et n-1 coûts complets [(b) et (c)]
		au sein du programme	entre programmes					
01 - Développement durable	999 999	+999 999	+999 999	999 999	+99,9 %	999 999	+999 999	+99,9 %
02 - Connaissance environnementale	9 999	-9 999 999	+999 999	9 999	-99,9 %	9 999	-9 999	-99,9 %
04 - Qualité de la réglementation et efficacité de la police de l'environnement	99 999	+999 999	+999 999	99 999	+99,9 %	99 999	-99 999	-99,9 %
05 - Management et soutien	9 999	+999 999	+999 999	9 999	+99,9 %	9 999	+9 999	+99,9 %
Total	99 999 999	9 999 999	+99 999 999	99 999 999	+99,9 %	99 999 999	+999 999	+99,9 %

* Les données Coûts sont issues de CHORUS.

Farandole : Les éléments d'exécution 2013 sont exclusivement issus de l'outil CHORUS. À l'occasion de la généralisation de la CAC dans CHORUS au RAP 2013, l'intégration de ces éléments dans l'application Farandole est semi-automatisée.

La procédure de construction manuelle des coûts directs est reconduite pour les seuls **budgets annexes**.

(en milliers d'euros)

*Ventilation des crédits indirects vers les programmes partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des programmes partenaires contributeurs (-)	-999 999
Mission « Direction de l'action du Gouvernement »	-99 999
333 / Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	-99 999
Mission « Écologie, développement et mobilité durables »	-999 999
217 / Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	-999 999
Mission « Égalité des territoires, logement et ville »	-999 999
109 / Aide à l'accès au logement	+9 999
147 / Politique de la ville	+999

* Les données de ventilation sont issues de CHORUS.

Farandole : Le tableau des « programmes liés » retrace les déversements externes (internes-externes et extérieurs) calculés dans CHORUS. Il est alimenté par échanges semi-automatisés de données entre CHORUS et FARANDOLE.

La saisie manuelle n'est réclamée que pour les **budgets annexes** (voir procédure RAP 2012).

CHARGES ET PRODUITS CALCULÉS OU RATTACHÉS

Avertissement

La phase de généralisation de la CAC dans CHORUS au RAP 2013 s'inscrit dans une démarche progressive d'homogénéisation des pratiques et de stabilisation des critères définissant le périmètre des données de comptabilité générale intégrées à la CAC et retraitées analytiquement. Les montants pris en compte dans le calcul des coûts directs du programme sont présentés ci-après.

Il convient de signaler qu'au RAP 2013, les reprises sur provisions et dépréciations ne sont pas intégrées au périmètre.

(en milliers d'euros)

Désignation	CAC RAP 2012 (1)	CAC RAP 2013 (2)	Écart entre (1) et (2)	Variation entre (1) et (2)
Dotations aux amortissements	999 999	999 999	+999 999	+99,9 %
Dotations aux provisions	9 999	9 999	-9 999	-99,9 %
Reprises sur provisions et dépréciations	99 999	99 999	+99 999	+99,9 %
Charges constatées d'avance	99 999	999 999	+999 999	+99,9 %
Charges à payer	99 999	999 999	+999 999	+99,9 %

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(PGM.TRPGM38) [PGM>CAC DEP et COUTS 2013>PGM>Saisir Charges et produits>Commentaires du tableau](#)
 *** Nouveau ***

Le tableau est renseigné manuellement par les gestionnaires ministériels en lien avec le DCM, lequel met à disposition, sur la base du mode opératoire décrit par le guide de construction des coûts directs, d'une part, les éléments chiffrés ; d'autre part tout commentaire utile à éclairer la restitution.

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS DES ACTIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(PGM.TRPGM10) [PGM>CAC DEP et COUTS 2012>PGM>Saisir Observations>Analyse des coûts complets](#)

L'analyse des résultats sur les coûts complets permet :

- d'éclairer la démarche retenue pour la construction des coûts complets (aspects méthodologiques) ;
- d'ébaucher une interprétation de nature économique et financière de ces coûts.

Les informations recueillies visent à apprécier à moyen terme le coût économique des actions de politique publique et des activités qui leur sont associées.

S'agissant de la construction des coûts complets, doivent être notamment mis en exergue les sujets liés :

- au contenu du périmètre retenu : quelles sont les données comptables prises en compte ? Des choix discrétionnaires ont-ils été effectués en la matière et pour quels motifs au regard des enjeux de l'exercice et indépendamment de la disponibilité des données ? Le DCM fournit à cet égard une revue analytique propre à dégager les limites et les biais mais également les pistes d'amélioration liées à la production des données de base ;
- à l'analyse de ces différences : quels en sont les éléments les plus significatifs (problématique de charges à payer ou de provisions pour charges, par exemple) ? Quelles informations apportent-ils sur les coûts complets de l'action de politique publique concernée ?
- à la mise en perspective des dépenses et coûts complets en lien avec les DCB et DCM.